

Le Monde

09.01.2020, Stéphane Mandard et Stéphane Foucart

Hausse spectaculaire du recours aux pesticides.

L'utilisation des produits chimiques en agriculture a augmenté de 24 % en 2018, à rebours des objectifs



L'utilisation des produits chimiques en agriculture a augmenté de 24 % en 2018, à rebours des objectifs

A rebours des annonces et des engagements des gouvernements successifs depuis une décennie, le recours aux pesticides poursuit, inexorablement, sa croissance. Les derniers chiffres du ministère de l'agriculture, publiés mardi 7 janvier, indiquent que le nombre de doses unités (NODU) de pesticides – indice de l'intensité du recours à ces produits – utilisées en France en 2018 a crû de 24 % par rapport à 2017.

Une telle hausse, spectaculaire, n'avait jamais été enregistrée depuis la mise en place de cet indicateur, en 2008, dans le cadre du premier plan Ecophyto. Instauré à l'issue du Grenelle de l'environnement, il devait permettre de réduire de moitié l'usage des pesticides en France en dix ans. L'objectif n'a pas été atteint, ni même approché : loin d'avoir baissé, l'usage des pesticides en France a, au total, grimpé de 25 % au cours de la dernière décennie. Malgré deux nouveaux plans (Ecophyto II en 2015, puis Ecophyto II + en 2019), la cible intermédiaire d'une baisse de 25 % en 2020 devrait être ratée. Et celle de 50 %, malgré son report à 2025, semble toujours hors de portée.

« Gouvernement atone »

« Il faut se rendre à l'évidence : la politique mise en œuvre depuis désormais plus de dix ans ne produit pas les résultats espérés, dans le secteur agricole, a réagi la ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth Borne. Ceci doit nous conduire à réinterroger, en profondeur, cette politique. »

Génération futures, association qui lutte contre les pesticides, dénonce « l'échec total du plan Ecophyto » et demande « une évolution radicale ». Son président, François Veillerette, détaille : « Le plan Ecophyto doit imposer des objectifs de réduction par culture et par région, décroissants dans le temps année après année, qui soient contraignants et dont le non-respect déclenche des sanctions, notamment financières. Il faut un sursaut de la part du gouvernement pour sortir enfin l'agriculture française de sa grande dépendance aux pesticides de synthèse. » « Alors que ces chiffres devraient appeler à une profonde remise en question et à un sursaut historique, le gouvernement reste atone », dénonce de son côté la Fondation Nicolas Hulot.

Selon un communiqué commun des quatre ministères impliqués (santé, recherche, agriculture et environnement), « cette évolution paraît liée à une anticipation des achats en fin d'année 2018, en prévision de l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse qui [a taxé] les substances les plus préoccupantes au 1^{er} janvier 2019 ». Le gouvernement se félicite néanmoins de la baisse, de l'ordre de 10 % entre les périodes 2009-2011 et 2016-2018, des quantités vendues de substances les plus préoccupantes, dites cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).

L'Union des industries de la protection des plantes (UIPP), qui rassemble les fabricants de produits chimiques utilisés en agriculture, a pris de vitesse la communication officielle du ministère en publiant ses propres statistiques, le 7 janvier en fin de matinée. Celles-ci diffèrent singulièrement des chiffres officiels. L'UIPP annonce une hausse de seulement 8 % des tonnages de matières actives vendues en 2018, par rapport à 2017, alors que les chiffres du ministère révèlent une hausse de 21 % du même indicateur, qui ne tient compte que de la quantité de pesticides utilisés.

Pourquoi une telle différence ? « Nos données sont les ventes des firmes adhérentes à l'UIPP », déclare Eugénia Pommaret, directrice générale de l'organisation, alors que les chiffres du ministère « compilent les données de vente des distributeurs ». « Il peut y avoir un décalage dans le temps, je n'ai pas d'autre explication », ajoute-t-elle. « En vingt ans, les quantités de matières actives utilisées ont baissé de façon spectaculaire, ajoute l'UIPP dans un communiqué. En 1999, environ 120 000 tonnes ont été achetées par les distributeurs, contre 68 000 tonnes en 2018. » Là encore, ces estimations sont très différentes des chiffres officiels, selon lesquels 85 876 tonnes de matières actives ont été vendues en France en 2018.

Nouveaux indicateurs

Cependant les quantités brutes ne tiennent pas compte, comme le NODU, de l'évolution de l'efficacité des nouvelles molécules. A quantité égale, les nouvelles générations d'insecticides peuvent ainsi être plusieurs milliers de fois plus toxiques pour certains insectes que les anciens pesticides organochlorés, par exemple. La directrice générale de l'UIPP explique : « *L'évolution des quantités de matières actives ne préjuge pas de leur usage, mais nous mettons en avant cet indicateur car c'est celui que nous suivons depuis les années 1990. C'est aussi l'indicateur qui nous permet de comparer la situation en France à ce qu'il se passe chez nos voisins européens. La France est en effet la seule à utiliser le NODU.* »

Selon M^{me} Pommaret, de nouveaux indicateurs, développés au niveau européen, pourraient être opportunément utilisés par les autorités françaises. « *Le premier est un indicateur sur le nombre de dérogations accordées [permettant des usages théoriquement non autorisés de produits phytosanitaires], dit M^{me} Pommaret. Le second est un indice tenant compte non seulement du tonnage de chaque produit, mais aussi de sa dangerosité.* »

En outre, l'UIPP note que la proportion de produits utilisés en biocontrôle, autorisés en agriculture biologique, a augmenté, passant de 13,4 % à 23,7 % entre 2010 et 2017. Des chiffres qui recourent ceux annoncés par le ministère de l'agriculture. Cependant, l'UIPP se dit dans l'incapacité de déterminer la part de cette augmentation attribuable à l'essor de l'agriculture bio car ces produits sont aussi largement utilisés en agriculture conventionnelle. L'essor du bio, lui, ne se dément pas : le gouvernement annonce une augmentation de 13 % du nombre d'exploitations certifiées « agriculture biologique » entre 2017 et 2018. L'annonce de la hausse de l'usage des pesticides intervient quelques jours après la publication, le 29 décembre 2019, du nouvel arrêté régissant l'usage des pesticides. Censé protéger davantage les riverains des épandages, il fixe des distances minimales (trois mètres, cinq mètres, dix mètres, voire, très exceptionnellement, vingt mètres) que doivent désormais respecter les agriculteurs à proximité des habitations. Des « zones tampons » jugées « ridicules » par les associations de défense de l'environnement et les maires à l'origine de multiples arrêtés antipesticides ces derniers mois. La hausse tendancielle du recours aux produits chimiques devrait les conforter dans leur volonté de contester ces textes réglementaires en justice.